

PPMS ATTENTAT-INTRUSION

Année scolaire 2018-2019

SOMMAIRE

- I. Identification et description de l'école ou de l'établissement scolaire
- II. Déclencher l'alarme (communication interne et externe)
- III. Réagir en cas d'attaque de l'école ou de l'établissement scolaire
- IV. Réagir en cas d'attaque à l'extérieur et à proximité de l'école ou de l'établissement
- V. Réagir en cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un colis suspect
- VI. Lever l'alerte

I. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DE L'ECOLE OU DE L'ETABLISSEMENT

NOM DE L'ECOLE OU DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

COLLEGE JEAN JAURES

Numéro d'immatriculation UAI : 0691664J

Adresse principale : 54, rue Jean Jaurès – 69100 Villeurbanne

Adresse des autres accès donnant sur la voie publique : 52, rue Jean Jaures – 69100 Villeurbanne

Rue Arago (accès pompier)

Rue du Professeur Galtier

Nom du responsable de l'école ou de l'établissement : FLEURY

Numéros de téléphone :

- Standard : 04.78.53.29.19
- Autres numéros permettant aux forces de l'ordre de joindre l'école ou l'établissement :
04.72.36.24.52 (ligne directe – Principal)

DESCRIPTION DU SITE

Ecole ou établissement faisant partie d'un groupe scolaire :

Nombre de bâtiments (préciser à chaque fois le nombre d'étages et le nombre de salles : préciser les salles spécifiques type sciences, technologie, ateliers, etc...) :

Bâtiment principal (3 niveaux) – Bâtiment en « L » comptant toutes les salles de cours (les salles de sciences sont situées au 2nd étage)

Salle EPS (1 niveau)

Atelier SEGPA (1 niveau)

Espaces ouverts (cour, parking, etc...) : Aucun espace ouvert (cour, parking et logements de fonction) n'est hors l'enceinte fermée de l'établissement

Effectifs des élèves :

- Nombre total d'élèves : 756
- Nombre de classes : 33
- Effectifs par année de naissance :
2002 : 1 2003 : 52 2004 : 152 2005 : 187 2006 : 199 2007 : 163 2008 : 2
- Elèves en situation de handicap : 1 élève en situation de handicap permanent

Effectifs des personnels :

- Nombre total d'adultes : 93
- Personnels de direction : 3
- Personnels enseignants : 64 et 2 CPE
- Personnels administratifs et techniques (Etat et collectivités locales) : 12
- Personnels de santé : 1
- Autres (préciser) : 1 assistante sociale, 1 enseignante référente, 1 PsyEn, 10 AED, 6 AVS

II. DECLENCHER L'ALARME

- **Communication interne**

Système utilisé pour prévenir l'ensemble des personnes présentes dans l'école ou l'établissement scolaire (sonnerie dédiée, talkie-walkie, etc..) :

Installation centralisée PPMS installée en septembre 2018

Lieux dans l'école où peut être déclenchée l'alarme interne :

Bureau du Principal + bureau CPE

Personnes prioritairement désignées pour déclencher l'alarme :

Principal, Principal adjoint, Adjoint gestionnaire

- **Communication externe : numéro d'urgence le 17 (ou le 112)**

Personnes prioritairement désignées pour donner l'alerte aux forces de l'ordre :

Agents de loge, personnels de la cellule de crise

III. REAGIR EN CAS D'ATTAQUE DE L'ECOLE OU DE L'ETABLISSEMENT

1. FUIR

Rappels des conditions :

- *Etre certain d'avoir identifié la localisation exacte du danger*
- *Etre certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les élèves*
- *Utiliser un itinéraire connu, préalablement testé*

Itinéraires prédéfinis et sorties à emprunter en cas de fuite (préciser les bâtiments et/ou salles concernés)

En cas d'intrusion par la rue Arago : fuite vers la rue Jean Jaurès (porte du parking)

En cas d'intrusion par la rue Jean Jaurès : fuite vers la rue du Professeur Galtier ou rue Arago

En cas d'intrusion par la rue du professeur Galtier : fuite vers la rue Jean Jaurès et la rue Arago

2. SE CONFINER

Rappels

- *Verrouiller la porte et se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant*
- *Eteindre les lumières*
- *S'éloigner des fenêtres, des portes et des murs*
- *S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides*
- *Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence sans vibreur)*
- *Attendre l'intervention des forces de l'ordre*

Les élèves se confinent dans leur salle : oui

Les élèves rejoignent des locaux pré-identifiés (préciser leur nombre et leur lieu) :

3. CONSIGNES ET PROCEDURES QUAND LES ELEVES NE SONT PAS DANS LES CLASSES (INTERCOURS, RECREATION, EPS, ETC...)

EPS : confinement dans le bâtiment SEGPA ou local EPS

RECREATION : fuite vers les accès extérieurs (en lien avec le paragraphe 1.)

INTERCOURS : fuite vers les accès extérieurs (en lien avec le paragraphe 1.)

IV. REAGIR EN CAS D'ATTAQUE A L'EXTERIEUR ET A PROXIMITE DE L'ECOLE OU DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Si l'établissement est alerté d'une action terroriste se déroulant à proximité, il faut *a priori* isoler le site de l'école ou de l'établissement scolaire de son environnement et différer toute sortie.

Se conformer impérativement aux instructions reçues par les autorités. Il peut s'agir :

- de fermer toutes les entrées
- et/ou de regrouper les élèves à un endroit moins exposé
- et/ou d'évacuer les élèves.

V. REAGIR EN CAS D'ALERTE A LA BOMBE OU DE DECOUVERTE D'UN COLIS SUSPECT

Rappels :

- *Éloigner les élèves en les confinant si nécessaire dans un espace fermé situé à distance*
- *Ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect*
- *Appeler le 17 (ou le 112)*
- *Etablir un périmètre de sécurité dans l'attente des forces de l'ordre*

Personnes prioritairement désignées pour :

- Prévenir les forces de l'ordre : agents de loge
 - Etablir un périmètre de sécurité : personnels de la cellule de crise
-

VII. LEVER L'ALERTE

Système utilisé pour lever l'alerte (dispositif sonore, information donnée de vive voix, etc...) :

Dispositif sonore

Personnes prioritairement désignées pour lever l'alerte :

Personnels de la cellule de crise